



Suis-je obliger d'accepter des appel tous les soirs de mon ex ?

Par **Beet79**, le **29/06/2008** à **23:17**

Bonjour,

Mon ex ma trompé durant notre vie commune, et elle est partie de notre lieu d'habitation en me laissant notre fille de 2 ans à ma charge.

Je lui ai fait signé un papier et déposé en main courante à une gendarmerie de quoi qu'elle quitter la maison en me laissant la garde de la ptite , en disant qu'elle ne se senté pas prés a elever un enfant.

Depuis je suis passé devant le tribunal familial , et il a statuer garde partagé , residence chez le pere et visite libre . (me suis fait un peu avoir par mon ex car quand j'ai fait la demande elle est revenu en trompe , et depuis elle appel notre fille tous les soirs.)

Mon souci c'est que notre relation "amical" se dégrade.

Je ne souhaite pas que ma fille parle a son gars au téléphone quand elle est chez moi car c'est imoral pour moi. je considere que quand ma fille et avec moi. Si sa mere veut l'appeler je n'ai pas à avoir son gars au tel.

Es préjudiciable pour moi?

Puis-je dire à mon ex d'arreter d'appeler tous les jours ? suis-je obliger de subir c'est intergatoire sur ma fille chaque soir ? je ne n'arrive pas à me reconstruire dans ma vie à cause de cela. 1 fois par semaine pourrai etre bien.

Elle est partie à plus de 800 km de chez nous.

Autre probleme elle veut que son gars vienne à la rentré scolaire de ma fille , je refuse qui soit

dans le lieu d'établissement de ma fille durant sa rentrée , il peut très bien patienter dans la voiture. Es ce que je peux insister pour lui dire non , sachant que c'est moi qui est le domicile de notre fille et que donc , elle va à l'école sur la periode ou ma fille est chez moi.

Merci de votre réponse ,

Mathieu